

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 873**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Carreleur mosaïste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le carreleur mosaïste réalise le revêtement des sols et des murs aussi bien à l'intérieur (cuisines, salles de bains...) qu'à l'extérieur (façades, terrasses...). Il travaille dans une entreprise spécialisée en revêtement mais aussi dans une entreprise de maçonnerie, de plâtrerie ou de peinture.

Hormis la préparation (découpe des carreaux) et la pose de carrelage, il effectue des petits travaux de maçonnerie pour la préparation du support sur lequel sera posé le revêtement : pose d'une chappe pour éviter les infiltrations d'eau, construction d'un mur. Pour finir il vérifie l'alignement, le niveau, la qualité des coupes et enfin l'esthétisme général de son travail.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment

carreleur-mosaïste

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1608 : Pose de revêtements rigides

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Analyse d'une situation professionnelle

Réalisation d'ouvrages courants en carrelage

Réalisation de mosaïques et travaux spécialisés

Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique

Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Éducation physique et sportive

UF Langue vivante étrangère

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 873 - UP1 Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention</li> <li>- identifier les divers intervenants prévus</li> <li>- énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage</li> <li>- traduire graphiquement des informations</li> <li>- préparer les tracés professionnels d'exécution</li> <li>- organiser son poste de travail et les cheminements d'accès</li> <li>- prévoir les matériels nécessaires</li> <li>- vérifier les matériaux prévus</li> <li>- prendre connaissance des documents liés à son ouvrage</li> <li>- reconnaître le chantier en vue de son installation</li> <li>- définir l'ordre prévisionnel des tâches relatives à son ouvrage</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 873 - UP2 Réalisation d'ouvrages courants en carrelage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un ouvrage simple t courant de la profession</li> <li>- organiser matériellement son poste de travail</li> <li>- réaliser la pose de céramiques et analogues en utilisant les produits de mise en oeuvre en pose scellée et collée</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 873 - UP3 Réalisation de mosaïque et travaux spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un ouvrage ou partie d'ouvrage</li> <li>- préparer et mettre en oeuvre un revêtement en mosaïque de hasard (opus)</li> <li>- poser un élément décoratif ou un ensemble d'éléments décoratifs</li> <li>- mettre en oeuvre des isolants phoniques et/ou thermiques</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 873 - UG1 Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 873 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- expérimenter</li> <li>- critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 873 - UG3 Education physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 873 - UF Langue vivante étrangère</p>	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'exprimer oralement en continu</li> <li>- interagir en langue étrangère</li> <li>- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par candidature individuelle	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

01/08/2002

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

CAP carrelage mosaïque